



Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen

LE PROJET DE TERRITOIRE

Les orientations stratégiques de la charte de Pays

Septembre 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	152
MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	153
MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION CONTINUE	154
SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE.....	155
AXE STRATEGIQUE N°1 – CONFORTER UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRÉ ET DURABLE	157
MESURE N°1 : Garantir un bon usage des sols par une gestion active du foncier	158
MESURE N°2 : Soutenir qualitativement et quantitativement les politiques d'habitat et d'urbanisme	160
MESURE N°3 : Soutenir les mesures environnementales sur l'ensemble du territoire.....	162
MESURE N°4 : Favoriser les économies d'énergies et encourager le développement des énergies renouvelables.....	164
MESURE N°5 : Mutualiser les expériences environnementales à l'échelle du territoire	165
MESURE N°6 : Poursuivre l'effort de désenclavement et favoriser la mobilité de tous sur le territoire.....	166

AXE STRATEGIQUE N°2 – IMPULSER ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D’UNE ECONOMIE PERFORMANTE ET INNOVANTE	167
MESURE N°1 : Accompagner la mise en réseau des dynamiques locales	168
MESURE N°2 : Agir sur les transmissions et la création d’entreprises	170
MESURE N°3 : Favoriser le maintien et l’accueil de qualité des entreprises	172
MESURE N°4 : Renforcer l’économie touristique comme facteur endogène de développement.....	174
MESURE N°5 : Développer et adapter la formation des hommes et des femmes du territoire	177
MESURE N°6 : Expérimenter et soutenir le développement de nouvelles formes d’emplois.....	180
AXE STRATEGIQUE N°3 - DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE.....	183
MESURE N°1 : Favoriser et mutualiser les pratiques culturelles, sportives et associatives.....	184
MESURE N°2 : Agir sur la préservation et la valorisation du patrimoine	186
MESURE N°3 : Encourager et développer les services de proximité marchands et non marchands	187
MESURE N°4 : Favoriser une politique d’accompagnement des personnes âgées et handicapées	189
MESURE N°5 : Conforter l’accès aux services de santé	191
MESURE TRANSVERSALE : Assurer l’organisation et l’animation du Pays et structurer son ingénierie	192
SYNTHESE DE LA STRATEGIE	193

INTRODUCTION

Le Pays du Bocage Vendéen est un territoire composé de 72 communes qui s'étend sur plus de 1 800 km² et représentent 143 500 habitants.

Doté d'une forte identité historique, ce territoire, marqué par une ruralité dynamique, connaît une croissance importante de sa population et enregistre un développement économique endogène soutenu.

Le pays du bocage Vendéen est un espace bien identifié situé entre les agglomérations de Cholet, La Roche-sur-Yon et Nantes, dont l'originalité réside dans son caractère multipolarisé : le territoire est composé d'un ensemble de pôles économiques, qui sont autant d'espaces de développement favorables à un aménagement équilibré et durable du territoire.

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'élaboration de la charte de Pays du Bocage Vendéen se fonde sur le processus suivant :

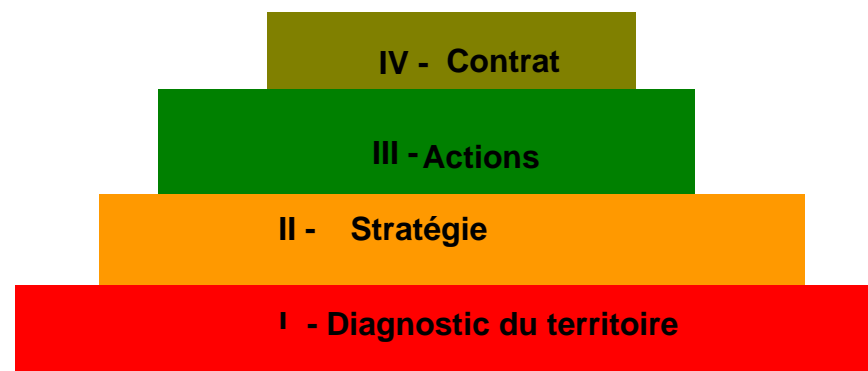
Le **diagnostic** du territoire a été établi par les services du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, en collaboration avec Vendée Expansion (pour la fourniture des cartographies et de données chiffrées).

Les trois chambres consulaires de Vendée ont également été associées de façon importante à ce travail, puisqu'elles ont chacune réalisé un diagnostic thématique dans leur domaine de compétences respectifs.

Les études thématiques précédemment réalisées dans certains domaines, notamment en matière d'habitat ou d'environnement, ont également enrichi ce travail, ainsi que de nombreux entretiens avec élus et représentants socio-professionnels du territoire.

Une présentation du diagnostic a été faite en février 2004 et le document complet a été transmis à l'ensemble des membres du conseil de développement. Ainsi, lors des commissions thématiques qui ont suivi et où il a été constaté une forte participation, chacun a pu débattre sur les constats effectués, apporter des rectifications ou effectuer les compléments nécessaires. Une fois amendé, ce document a été validé par un vote unanime en Comité Syndical du Pays.

Par la suite, l'élaboration de la **stratégie** du territoire a donné lieu à deux réunions de travail pour chacune des commissions thématiques du conseil de développement. Consécutivement à ces réflexions, une présentation de l'ensemble des axes stratégiques a été faite devant l'assemblée plénière du Conseil de développement afin que chacun ait une vision globale du projet de territoire et puisse exprimer son avis.



MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION CONTINUE

Afin de mettre en œuvre une action efficace et pertinente, la réalisation du projet de Pays doit être accompagnée par une démarche d'évaluation continue. Par ailleurs, il sera important d'évaluer le projet de territoire dans sa globalité mais aussi de réaliser des évaluations individuelles pour chacune des actions réalisées.

La mise en place de ce dispositif se décompose en **trois étapes** :

1 – AVANT :

La démarche d'évaluation continue démarre dès la phase d'élaboration de l'action. Outre l'estimation des moyens humains, financiers et organisationnels qui seront mis en œuvre, les critères d'évaluation de l'action et les objectifs à atteindre devront également être définis lors de cette phase.

Ces éléments de caractérisation initiale (coût, organisation, déroulement ...) permettront par ailleurs de mesurer plus facilement l'intérêt des actions et leur rôle au sein du projet de territoire (rôle moteur, d'accompagnement, préparatoire, expérimental...).

2 – PENDANT :

Tout au long de la réalisation des actions, une collecte périodique des informations (trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon les types d'actions) devra être effectuée.

Ces informations doivent permettre de rendre compte du déroulement de l'action mais aussi de mesurer les écarts par rapport aux objectifs fixés ou aux prévisions. Ces bilans intermédiaires permettront en outre, d'effectuer des ajustements et d'anticiper des dérapages.

3 – APRES :

Une fois les actions achevées, l'évaluation finale permet de récapituler l'ensemble du déroulement du projet, de mesurer l'impact de l'action et les écarts par rapport aux objectifs de départ en fonction des moyens qui ont été réellement mis en œuvre. Cette dernière phase d'évaluation permet également de pointer et d'analyser les blocages et difficultés rencontrés mais également d'observer les effets induits du projet (positifs ou négatifs) sur son environnement.

Au final, l'ensemble de ce dispositif d'évaluation doit devenir une aide primordiale lors de l'élaboration des contrats de territoire suivants. Enfin, ces éléments d'informations permettront également d'informer régulièrement les partenaires du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen sur l'avancement du projet du territoire et les résultats des actions.

SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire, qui a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des acteurs (syndicat mixte et conseil de développement), a permis de faire ressortir que le Bocage Vendéen présente les caractéristiques d'une cohésion culturelle, historique, géographique, économique et sociale importante.

➔ L'enjeu de la constitution du Pays est donc de valoriser sa cohésion pour faire valoir ses nombreux atouts et anticiper les évolutions des prochaines années.

De manière synthétique, 7 enjeux majeurs ont été dégagés en conclusion du diagnostic :

- **Renforcer l'économie de services tout en confortant la singularité du territoire notamment la diversité de ses activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales et commerciales)**
 - Actions répondant à l'enjeu de la transmission d'entreprises (agricoles, artisanales et industrielles)
 - Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises
 - Formalisation de la mise en réseau des entreprises par filières – meilleure articulation avec la recherche et l'enseignement
- **Favoriser les actions de formation**
 - Augmentation des qualifications
 - Meilleure gestion de l'adéquation entre offre et emploi (aussi bien pour les entreprises que les organismes de formation)
 - Favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie (actions de reconversion, formation continue...)
- **Développer et structurer l'économie touristique**
 - Développement de l'offre de services et la mise en marché de produits touristiques (articulation activités/hébergements, infrastructures...)
 - Structuration de l'accueil
- **Déployer une politique de l'habitat volontariste**
 - Répondre aux besoins différenciés de populations diverses (accès à la propriété, locatifs, handicaps...)
 - Maîtriser les prix et la pression foncière
 - Accueil des nouvelles populations
 - Développer le souci de la qualité architecturale et urbanistique des constructions

- **Mettre en œuvre une politique de services à la personne**
 - Pour accompagner l'installation de nouvelles populations en terme d'infrastructures scolaires et périscolaires, de loisirs (sports, culture)
 - Pour accompagner le mouvement de vieillissement de la population et la volonté de maintien à domicile des personnes âgées
 - Pour répondre aux besoins d'infrastructures adaptées pour les personnes handicapées

- **Maîtriser le foncier et la cohabitation entre ses différentes utilisations**
 - Afin de répondre aux besoins de chaque acteur tout en assurant un développement équilibré du territoire (zones agricoles, habitat, zones d'activités économiques, grandes infrastructures...)

- **Mettre en œuvre une politique de développement durable forte et transversale**
 - Afin que le développement du territoire soit envisagé à l'aune de la préservation et la mise en valeur de son environnement pour les générations futures

Au vu de ces enjeux, le projet de territoire a été discuté au sein des commissions thématiques du conseil de développement. Ce projet doit matérialiser l'ambition du territoire :

Favoriser un modèle de développement territorial et économique équilibré et attractif

Elaboré en commissions thématiques, débattu en assemblée plénière du conseil de développement et validé par le Comité Syndical du Pays, ce projet de territoire correspond bien à une volonté commune de l'ensemble des acteurs du territoire.

Trois orientations stratégiques structurent cette volonté :

Axe 1. Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

Axe 2. Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

Axe 3. Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité

Ces trois axes stratégiques ont ensuite été déclinés en mesures qui constituent le cadre des actions futures du Contrat de Pays.

AXE STRATEGIQUE N°1 – CONFORTER UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRÉ ET DURABLE

Le développement du territoire ne peut s'envisager sans tenir compte des spécificités de ce territoire et de ses richesses naturelles. A ce titre, la volonté des acteurs du territoire est de maintenir un équilibre durable au sein du Pays du Bocage Vendéen, équilibre qui se fonde sur le caractère multipolarisé du territoire mais aussi sur la qualité de son environnement.

Dans un contexte générateur d'une pression foncière importante, le territoire doit répondre à un triple enjeu :

- Maîtriser l'impact de l'urbanisation (zones d'habitat) et des infrastructures (zones économiques, axes de communications, équipements sportifs ou culturels...) sur leur environnement (agriculture, milieux naturels...)
- Accueillir de nouvelles populations par la mise en oeuvre d'une politique quantitative mais aussi qualitative en faveur de l'habitat
- Améliorer l'accessibilité et favoriser la mobilité et les déplacements sur le territoire en développant un réseau routier de qualité

Afin de répondre à ces enjeux, il est indispensable que le territoire du Pays du Bocage Vendéen se donne les moyens d'un aménagement cohérent et équilibré mais aussi respectueux de l'environnement et de l'identité des villes et villages qui le composent. L'urbanisation de notre territoire doit aujourd'hui se renouveler afin de concilier au mieux développement économique, habitat de qualité et cadre de vie préservé.

Les relations de complémentarité entre les Villes-centres de canton et les Communes rurales se modifient notamment du fait de l'amélioration de la qualité de la desserte routière mais aussi du fait du développement de zones d'activités ou d'habitations importantes. La prise en compte de ces évolutions dans les projets d'aménagement des villes et des villages du Pays est donc une nécessité, afin d'assurer un aménagement harmonieux du territoire.

Toutefois, cette politique d'aménagement repose davantage sur de l'incitation, de l'information et du conseil que sur des contraintes. Ce n'est donc que dans une perspective de long terme que peuvent s'envisager ces orientations.

MESURE N°1 : Garantir un bon usage des sols par une gestion active du foncier

AXE STRATEGIQUE N°1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

ENJEU : Répondre aux besoins des différentes activités tout en assurant un développement équilibré du territoire entre ses différents usages

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

La maîtrise du foncier constitue un des enjeux essentiels d'un territoire. Au sein du Pays du Bocage Vendéen, du fait d'une croissance démographique et d'un développement économique soutenu, la pression sur le foncier s'exerce de plus en plus fortement. Cette pression foncière se traduit notamment par la réduction des surfaces agricoles mais aussi par une augmentation forte des prix.

En conséquence, il importe de définir un bon usage des sols, dans le respect des contraintes particulières de chacune des activités (agriculture, développement économique, accueil de nouvelles populations). Soucieux de ne pas assister de façon impuissante à la consommation de l'espace, le Pays du Bocage Vendéen envisage, au-delà des nécessaires concertations qui s'imposent en ce domaine, d'agir de façon volontariste sur la gestion du foncier, notamment en dotant le territoire d'outils d'analyse, d'observation et d'anticipation.

Un habitat fortement consommateur d'espace

L'attractivité résidentielle croissante du territoire, notamment due aux bassins d'emplois dynamiques qui le composent, est un facteur important de la progression de la pression foncière au sein du Pays du Bocage Vendéen. Or, si le territoire veut continuer à attirer et à accueillir des populations jeunes et actives, le prix des terrains devra être maintenu à un niveau acceptable afin de permettre à de jeunes ménages d'accéder à la propriété.

Toutefois, cette aspiration des habitants du Pays à l'accession à la propriété dans un habitat horizontal de type individuel constitue un facteur de consommation grandissante d'espaces péri-urbain et devra donc être maîtrisé.

Des infrastructures qui se développent

Le développement du territoire passe également par la mise en place d'infrastructures nouvelles telles que des voies de communication, des zones économiques ou des services de proximité (salles de sport, écoles, établissements pour personnes âgées...). Bien qu'indispensable pour accompagner la croissance de la population, ces infrastructures nécessitent néanmoins des emprises foncières non négligeables sur l'équilibre du territoire.

Une préoccupation majeure pour le monde agricole

Malgré la vague importante de départ à la retraite prévue dans les prochaines années, la recherche de foncier reste une préoccupation majeure pour les nombreux exploitants agricoles du Bocage.

La forte concentration des productions hors sols dans le Bocage implique en effet de trouver des surfaces importantes afin d'épandre les rejets azotés et phosphorés que les réglementations européennes obligent à résorber. La recherche de terres a également pour objet d'amortir les baisses des aides engendrées par la nouvelle PAC.

Par ailleurs, non seulement les agriculteurs sont en concurrence entre eux mais ils doivent aussi composer avec les autres utilisateurs du sol. Cela se traduit par une forte spéculation, peu favorable à l'installation de jeunes confrontés à une envolée des prix.

Enfin, le prélèvement de surfaces agricoles, pour satisfaire les besoins d'urbanisation ou d'infrastructures, fragilise fortement les exploitations touchées (perte de primes, perte de surfaces d'épandage, remise en cause de l'exploitation...).

OBJECTIFS :

Afin de réussir au mieux ce difficile exercice de gestion de l'espace, le Pays du Bocage Vendéen doit se doter d'une politique forte et d'outils performants en la matière.

Il apparaît nécessaire, à ce titre, que le Pays soutienne les outils d'analyse et d'anticipation qui pourront être mis en œuvre sur tout ou partie de son territoire, en collaboration avec les acteurs locaux concernés (chambre d'agriculture, CAUE...).

Enfin, il semble important que les Communes du Pays, ainsi que les différents acteurs concernés (agriculteurs, chefs d'entreprises habitants, bailleurs sociaux, ...) puissent échanger leurs réflexions en matière d'urbanisme afin d'éviter un développement urbanistique désordonné et de maintenir l'équilibre qui donne au territoire toute son attractivité actuelle.

ACTIONS ENVISAGEES :

Doter le territoire d'outils d'analyse, d'anticipation et d'évaluation
Mettre en place des formations dans le domaine de l'urbanisme pour les acteurs locaux et les élus
Mise en œuvre de politique de réserves foncières
Soutien à la mise en place du SIG sur le territoire

MESURE N°2 : Soutenir qualitativement et quantitativement les politiques d'habitat et d'urbanisme

AXE STRATEGIQUE N°1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

ENJEU : Adapter l'habitat aux besoins des populations dans le respect de l'identité du territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Afin d'accompagner le développement économique et l'attractivité résidentielle du territoire, le Pays doit se donner les moyens d'accueillir de nouvelles populations.

Depuis quelques années, les collectivités du Pays ont mis en œuvre une politique active en matière d'habitat, par la mise en place de PLH ou encore d'actions de réhabilitation du parc privé dans le cadre d'opération de type OPAH.

Si l'effort doit aujourd'hui être maintenu dans ces domaines, il doit également se porter sur la mise en place d'une offre diversifiée adaptée aux besoins multiples des populations. Le développement du logement locatif ou l'adaptation des logements au handicap seront notamment des objectifs importants pour le territoire.

Par ailleurs, il apparaît également nécessaire d'être vigilant à ce que l'accueil de ces nouvelles populations se fasse de manière maîtrisée et organisée afin de faciliter leur intégration et de préserver l'équilibre territoriale du Pays.

Enfin, les outils d'analyse et d'anticipation doivent être maintenus et développés afin d'anticiper les évolutions à venir et de pouvoir y répondre de façon satisfaisante pour tous.

OBJECTIFS :

Soutien au développement de l'offre de logement

Le développement du territoire ne peut se réaliser si l'adéquation entre la demande et l'offre de logements n'est pas atteinte. Malgré les tensions sur le foncier, le Pays du Bocage Vendéen doit être en mesure de proposer de nouveaux logements aux populations qui souhaitent venir s'implanter sur son territoire. Il apparaît nécessaire d'envisager deux actions : l'une sur la planification relative à la politique du logement et de l'urbanisation (Plan Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme...), l'autre sur la maîtrise du foncier, à travers l'acquisition de terrains destinés à l'implantation de logements.

Par ailleurs, l'accueil de ces nouvelles populations exige une politique concertée de la part des élus locaux afin de soutenir une urbanisation maîtrisée, de qualité et diversifiée.

La maîtrise des extensions des bourgs et villages par la mise en place de PLU structurés et cohérents avec les communes limitrophes doit permettre, par exemple, d'éviter la création d'un pôle de constructions important sans lien avec le bourg ancien. L'extension des lotissements doit donc être pensée afin de construire un territoire harmonieux et équilibré. Les élus doivent, sur ce point, pouvoir être accompagnés dans leurs réflexions.

Enfin, il importe de mettre en œuvre les projets relatifs à l'accueil des gens du voyage, dans le respect des contraintes réglementaires qui prévalent dans ce domaine.

Développer le parc de logement locatif privé et public

Au vu du déséquilibre global du marché, un soutien doit être apporté au développement de l'offre locative privée comme publique, ainsi qu'à l'amélioration qualitative des logements existants. Il s'agit de coordonner l'action des Communautés de Communes en matière d'habitat locatif, de renforcer l'offre de logement social.

Impulser une politique incitative d'adaptation des logements aux handicaps

La construction de logements doit intégrer les problématiques spécifiques relatives aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Qu'il s'agisse de constructions neuves ou anciennes, il convient de mettre aux normes les logements afin de pouvoir disposer d'un parc suffisant de logements accessibles pour tous.

Préserver l'identité des villes et villages tout en organisant les moyens d'un accueil de nouvelles populations

Les actions de planification de l'habitat et de maîtrise du foncier doivent se doubler d'une politique sur la qualité du bâti et l'identité architecturale. Cet effort sur la qualité devant se traduire par la qualité architecturale des logements construits qui à bien des égards, sont la signature du territoire ; de même, la poursuite des politiques relatives à la préservation du patrimoine bâti ancien (opération façades) ou de réhabilitation de logements anciens s'avère nécessaire.

L'identité du territoire provient aussi des matériaux utilisés. Il est donc important de faciliter la transmission des savoirs requis notamment par l'organisation de formations ou la diffusion de plaquettes de sensibilisation regroupant des informations réglementaires, pratiques et techniques.

Le Pays du Bocage Vendéen pourrait également se doter d'une Charte Architecturale et Paysagère, outil incitatif à destination des communes, des EPCI et des citoyens. En effet, l'amélioration du cadre de vie dans les communes du Bocage passe par l'amélioration de la qualité architecturale des constructions mais aussi par la valorisation de l'héritage paysager.

La mise en oeuvre des préconisations de cette Charte Architecturale et Paysagère participerait ainsi au renforcement de l'identité du Pays du Bocage.

Embellir le patrimoine public et privé

Espaces publics et espaces privés forment un tout dans l'image que donne une ville ou un village. Ainsi, l'aménagement réussi des espaces publics motive les propriétaires des espaces privés à valoriser leur patrimoine.

Toutefois, il reste nécessaire de mener des opérations collectives qui incluent à côté d'une incitation financière, un conseil aux particuliers. Des opérations telles que l'aide au ravalement des façades, la rénovation des vitrines commerciales ou encore la requalification de bâtiments agricoles ou industriels désaffectés, doivent par exemple être soutenues sur le territoire.

ACTIONS ENVISAGEES :

Mise en oeuvre d'observatoires de l'habitat
Actions de sensibilisation et d'incitation en faveur de l'habitat adapté
Création de logements adaptés
Développement du parc de logements locatifs
Aide à l'amélioration de l'habitat
Amélioration de la qualité esthétique et fonctionnelle des bourgs
Actions de sensibilisation au paysage et à l'architecture
Aide à la réhabilitation des vitrines et façades des artisans et commerçants
Aide à l'insertion des bâtiments agricoles, artisanaux et industriels

MESURE N°3 : Soutenir les mesures environnementales sur l'ensemble du territoire

AXE STRATEGIQUE N°1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

ENJEU : Mettre en œuvre des politiques actives de préservation de l'environnement

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Afin de participer à une préservation active de l'environnement, le Pays du Bocage Vendéen souhaite se mobiliser dans trois champs d'intervention.

Enjeu important pour l'ensemble des acteurs du Pays, cette préservation vise tout aussi bien à satisfaire aux obligations réglementaires qu'à préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel du Pays.

OBJECTIFS :

1 – la politique des déchets

Au vu des enjeux importants que le traitement des déchets représente, le soutien à des politiques en faveur d'une meilleure valorisation de ceux-ci (déchetterie, plate-forme de compostage, à titres d'exemples) doit être encouragé.

Le Pays sera également attentif à la prise en compte de la problématique des déchets agricoles, industriels et artisanaux afin que des politiques cohérentes et efficaces soient mises en place.

2 – l'eau et l'assainissement

Afin de faire face à la croissance de l'urbanisme, le territoire devra mettre en œuvre une politique d'assainissement qui anticipe les besoins de traitement des eaux usées. Dans le respect des contraintes réglementaires, le Pays devra notamment soutenir la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), ou la restructuration de systèmes d'assainissement collectif.

Toutefois, le Pays du Bocage Vendéen n'entend pas limiter son action au respect de la réglementation environnementale. C'est pourquoi, d'autres politiques doivent être mises en œuvre, notamment dans le domaine de l'entretien de la qualité paysagère et hydraulique des cours d'eau (lits, berges, ouvrages...).

Enfin, la préservation et la valorisation de l'environnement passent également par une amélioration de la qualité des eaux. A ce titre, les orientations et actions définies dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) doivent contribuer à cette amélioration sur les bassins versants concernés.

3 – Agir sur la préservation et la valorisation des milieux naturels

Le Pays du Bocage Vendéen est un territoire dont un certain nombre de sites naturels sont encore préservés. Ainsi, afin de pérenniser l'existence de ces sites et de les valoriser, le Pays doit

contribuer à la mise en place de mesures de sensibilisation et de gestion.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures de protection du patrimoine naturel, l'Etat pour les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques) et le département pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont identifié des sites à préserver. Il faut permettre aux habitants du Pays et aux touristes de découvrir la richesse et la diversité de ces sites dans le respect de ces zones fragiles. Cette valorisation, qui vise à sensibiliser, informer et former le grand public à l'environnement, passe par des actions de natures différentes : création de sentiers pédagogiques, mise en place d'actions d'éducation au patrimoine, aménagement de sites, sont autant de projets qu'il est nécessaire de soutenir.

En matière d'entretien des haies et des sentiers (afin d'éviter leurs disparitions), la réflexion doit associer les élus et les utilisateurs des espaces (pêcheurs, agriculteurs, club sportifs, associations de protection de l'environnement...). L'entretien des terres ingrates (coteaux, berges des rivières...) doit également être favorisé afin de proposer un cadre environnemental de qualité pour tous. Par ailleurs, l'ouverture des pistes cyclables et des chemins de randonnées équestre et pédestre doit aussi conforter la politique de valorisation du paysage.

Enfin, il semble important d'intégrer les sites d'activités (implantation artisanales, industrielles ou commerciales en périphérie des zones urbanisées) dans leur environnement par des actions de requalification paysagère ou de traitement des friches agricoles ou industrielles.

ACTIONS ENVISAGEES :

Soutenir les politiques de gestion et de traitement des déchets
Soutenir une mise en œuvre concertée des SPANC
Prévoir les capacités de traitement des eaux usées nécessaires à la croissance de la population
Soutenir les projets éducatifs de sensibilisation
Restaurer les paysages dégradés
Soutenir les actions des SAGE en faveur de la qualité de l'eau
Valoriser les espaces naturels et des sites naturels remarquables
Favoriser le traitement des friches industrielles ou agricoles

MESURE N°4 : Favoriser les économies d'énergies et encourager le développement des énergies renouvelables

AXE STRATEGIQUE N°1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

ENJEU : Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Conscient des nouveaux enjeux environnementaux liés au renchérissement du baril de pétrole, à l'épuisement des ressources des énergies fossiles et aux effets néfastes des gaz à effet de serre, le Pays du Bocage Vendéen souhaite mener des actions de sensibilisation à la maîtrise des énergies et de développement des énergies renouvelables.

OBJECTIFS :

Par la mise en œuvre de moyens de sensibilisation du public (communication, expositions, manifestations...) mais aussi d'incitations financières, l'objectif est d'encourager les acteurs publics et privés du territoire à mettre en place des modes alternatifs de chauffage ou de chauffe-eau tels que la géothermie, le solaire ou le bois.

En parallèle la sensibilisation devra également porter sur la maîtrise de l'énergie et sur les économies pouvant être réalisées par tous (consommation d'eau et d'électricité notamment), grâce à des habitudes simples de la vie quotidienne, mais aussi par l'utilisation

de certains matériaux notamment en matière d'isolation des habitations.

En outre, ce soutien aux énergies renouvelables doit également conduire à favoriser les projets qui permettent l'utilisation des ressources locales, notamment à travers la valorisation de la filière bois. Le Pays du Bocage Vendéen compte en effet une ressource en bois (forêts, haies bocagères...) qui pourrait être exploitée pour fournir une matière première de proximité tout en ayant un impact positif sur la gestion de l'espace (entretien des haies et des forêts...). En effet, malgré un coût d'investissement assez élevé, les chaudières bois présentent néanmoins de nombreux avantages environnementaux et économiques par rapport à l'utilisation de combustibles fossiles.

ACTIONS ENVISAGEES :

Sensibilisation du public (communication, information, accueil, conférence...)

Formation des artisans

Equiper un nombre significatif de logements et de locaux divers (entreprises, établissements médico-sociaux, administrations, services publics...) en moyens de chauffage alternatifs et en isolation par l'octroi de subventions incitatives

Aide à la mise en place de la filière bois-énergie sur le Pays

MESURE N°5 : Mutualiser les expériences environnementales à l'échelle du territoire

AXE STRATEGIQUE N°1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

ENJEU : Favoriser la mise en commun des réflexions et expériences en cours sur le territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

De nombreux acteurs du territoire, que ceux-ci soient publics ou privés, conduisent des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales dans des domaines aussi variés que l'eau, les déchets, l'assainissement, le traitement des effluents, les économies d'énergies, la préservation des paysages...

Les préoccupations environnementales étant partagées par tous, il apparaît essentiel, dans une logique de cohérence mais aussi de pertinence et d'efficacité de l'action publique, de favoriser la mise en commun des réflexions et expériences en cours sur le territoire.

OBJECTIFS :

Sans affirmer qu'il existe dans chaque domaine, une solution unique à généraliser sur l'ensemble du territoire, des échanges d'expériences pourraient permettre d'attirer l'attention sur des problèmes non encore pris en compte dans certaines zones, de faire évoluer des pratiques ou encore de conduire à améliorer l'efficacité d'actions en cours en évitant les écueils et difficultés auxquels d'autres se sont confrontés.

Dans des domaines d'actions nouveaux, tels que la gestion des SPANC par exemple, ces échanges pourraient également permettre de travailler avec plus d'efficacité (en terme de temps mais aussi financièrement), de partager les résultats d'études ou de recherches communes plutôt que de les multiplier, chacun de son côté.

Cette démarche de travail en commun, de diffusion d'information et de mutualisation des réflexions à l'échelle du territoire devra permettre de faire bénéficier à tous des connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs du territoire dans une logique d'amélioration continue des pratiques environnementales.

ACTIONS ENVISAGEES :

Groupes de travail thématiques (réalisation d'études, expérimentations ...)
Guide de bonnes pratiques
Expositions itinérantes
Bourses d'expériences
Réalisation de supports de communication communs
Formations des acteurs locaux et élus...

Partenaires :

ADEME, chambres consulaires, agriculteurs, associations de sauvegarde et de sensibilisation à l'environnement...

MESURE N°6 : Poursuivre l'effort de désenclavement et favoriser la mobilité de tous sur le territoire

AXE STRATEGIQUE N°1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable

ENJEU : Proposer des infrastructures de transports performantes

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Le Pays du Bocage Vendéen est actuellement en passe d'achever son désenclavement routier. Il est désormais bien intégré au sein de l'espace régional notamment grâce aux deux autoroutes vendéennes qui se croisent au cœur de son territoire. Toutefois, des compléments et améliorations sont encore à apporter notamment en termes d'accès aux échangeurs, aux transports ferroviaire et aéroportuaire.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGEES :

Compléter le désenclavement routier

Afin de compléter le désenclavement routier du Pays du Bocage Vendéen, deux types d'actions semblent prioritaires. Il s'agit tout d'abord de travaux d'amélioration du réseau secondaire afin notamment, d'en améliorer la sécurité. L'allongement et la multiplication des déplacements domicile-travail implique en effet une utilisation beaucoup plus importante de ces axes routiers.

Par ailleurs, dans un souci de fluidité du trafic mais également de sécurité, la mise en œuvre de voies de contournement et de déviations devra se poursuivre.

Ainsi, l'ensemble de ces améliorations devrait conduire à chaque Commune du territoire d'être reliée à un échangeur autoroutier en moins de 15 minutes.

Amélioration de la desserte ferroviaire

Le Pays du Bocage Vendéen souffre d'une desserte ferroviaire faible qui n'est pas de nature à favoriser le développement de ce mode alternatif de transport. La mise en place de fréquences plus élevées pourrait permettre d'améliorer la valorisation économique des lignes existantes notamment pour les déplacements domicile-travail des actifs. Il en est de même concernant le transport des marchandises pour lequel la régularité et la fréquence des liaisons est primordial pour les entreprises utilisatrices.

Accès à l'aéroport de Notre Dame des Landes

Les élus et acteurs du Pays affirment la nécessité de la réalisation de franchissements supplémentaires de la Loire en amont et en aval de Nantes afin de permettre un accès performant à la nouvelle plate-forme aéroportuaire de Notre Dame des Landes.

Favoriser la mobilité au sein du territoire pour des populations particulières telles que les personnes âgées

Si le désenclavement est aujourd'hui en partie surmonté, il reste que la mobilité sur le territoire, notamment pour ce qui relève de l'accès aux équipements et aux services, n'est pas nécessairement offerte à tous les publics.

Par ailleurs, le caractère essentiellement rural du territoire ne permet pas d'envisager la mise en place de modes de transports collectifs. Face à ce constat, le développement de services de transports à la demande pourrait être une solution. Fonctionnant grâce à un partenariat établi entre les compagnies de taxi locales et les collectivités, ce dispositif, déjà mis en œuvre sur une partie du territoire, permet de répondre au plus près aux besoins exprimés.

Cette politique marquera une attention toute particulière à des populations spécifiques telles que les personnes âgées ou les handicapées, pour lesquelles l'accès aux services de base constitue parfois une réelle difficulté.

AXE STRATEGIQUE N°2 – IMPULSER ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Le développement d'un tissu économique performant constitue l'une des priorités majeures du Pays du Bocage Vendéen. Même si la vocation du Pays ne consiste pas à se substituer aux différents acteurs existants, il souhaite avoir une participation active dans ce domaine. Le Pays entend jouer pleinement son rôle notamment dans la mise en réseau des entreprises, le soutien à la création et à la reprise d'activités, la formation des hommes et des femmes du territoire, mais aussi dans le renforcement de l'offre touristique.

Tout d'abord, face à une logique concurrentielle de plus en plus intense et afin de renforcer la compétitivité des nombreuses PME- PMI qui composent le tissu économique du Bocage Vendéen, il semble intéressant de favoriser le développement de synergies entre les acteurs du territoire et d'accompagner la mise en réseau des dynamiques locales.

En outre, au regard de la pyramide des âges des chefs d'entreprise locaux, les questions de la transmission mais aussi de la création d'entreprises sont à prendre en compte de façon primordiale. Ayant pour objectif le développement de l'emploi et de la dynamique économique sur le territoire, le Pays doit également se doter des conditions d'accueil nécessaires à l'implantation et à la croissance des entreprises sur son territoire.

A ce titre, dans le domaine touristique, la structuration de l'offre des différents acteurs doit se poursuivre au sein du Pôle Touristique du Bocage Vendéen. Facteur important de développement endogène, l'économie touristique doit en effet être soutenue.

Par ailleurs, le Pays devra également répondre aux problématiques de recrutement des entreprises mais aussi à celles de qualification ou de reconversion des actifs. Les mutations économiques récentes imposent en effet aujourd'hui de mettre en œuvre une politique importante en matière de formation par des dispositifs favorisant l'adéquation avec les besoins des entreprises locales (reconnaissance des acquis de l'expérience, actions de qualification, formations de proximité...).

Enfin, conscient que la compétition économique actuelle entraîne également des phénomènes d'exclusion, le Pays du Bocage Vendéen souhaite accompagner les démarches d'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté mais aussi celles souffrant d'un handicap.

MESURE N°1 : Accompagner la mise en réseau des dynamiques locales

AXE STRATEGIQUE N°2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

ENJEU : Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles par filière

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Territoire fortement industriel, le Pays du Bocage Vendéen a été le théâtre d'un développement économique endogène particulièrement fort et original. Très longtemps enclavé, sans atout ni richesse particulière, ce territoire est pourtant passé d'une société rurale profondément enracinée à une économie industrielle performante et dynamique composé de nombreuses PME mais aussi de grands groupes de renommée nationale.

Entre 1975 et 2003, pendant que la France perdait 1/3 de ses emplois industriels, la Vendée en gagnait plus de 17 000 (soit +40%). Entre 1995 et 2003, les effectifs salariés de l'industrie du Pays du Bocage Vendéen ont ainsi augmenté de 30%.

Certains secteurs d'activités tels que l'agroalimentaire, les industries des métaux ou le secteur chimie-caoutchouc-plastique ont fortement participé à ce dynamisme économique et sont à l'origine de fortes créations d'emplois.

Toutefois, malgré le dynamisme de l'emploi industriel, le Pays subit aussi le choc de la mondialisation et d'une 4^{ème} vague de désindustrialisation qui secoue le tissu économique français.

OBJECTIFS :

L'exercice de prospective et de discernement nécessaire à l'élaboration de cette charte de Pays amène les acteurs du territoire à se pencher sur le fonctionnement du tissu économique local et à constater qu'il se rapproche fortement de ce que l'on appelle « Systèmes de Productions Localisés », « District » ou encore « Clusters ».

Les « SPL » correspondent à une organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi. Cette organisation fonctionne comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique, etc.)¹.

Marqués par un ancrage historique fort, les SPL présentent une collaboration importante entre entrepreneurs qui puisent dans un tissu de relations informelles. Grâce à leur esprit entrepreneurial et leurs modes originaux de financement, ces regroupements géographiques d'entreprises dans un ou plusieurs secteurs d'activité sont marqués par leur capacité d'adaptation aux évolutions des marchés et leurs faibles taux de chômage.

¹ Source : "Les systèmes productifs locaux" - Datar, La Documentation française, Paris 2002

Sur le territoire du Pays du Bocage Vendéen, des réseaux informels de coopération et de solidarité peuvent être observés et de nombreuses similitudes existent avec ces modèles particuliers de structuration économique.

Face au mouvement de mondialisation et de concurrence exacerbée, il semble intéressant d'étudier si la formalisation des réseaux existants pourrait permettre d'accroître la performance globale du territoire et des entreprises.

En effet, l'une des caractéristiques majeures de l'économie aujourd'hui réside dans la dissociation qui existe entre l'ensemble des acteurs : sites de formation, sites de production et sites de recherche. Le principe viserait à l'échelle du territoire, à mutualiser les efforts de chacun à travers une mise en réseau de tous ces partenaires afin de renforcer la cohésion et le dynamisme du tissu économique local.

Il s'agit donc essentiellement d'un patient travail de mise en synergie et d'accompagnement de tous ces acteurs sans se substituer à l'action des associations existantes ou chambres consulaires dans ce domaine.

ACTIONS ENVISAGEES :

Développer les synergies interentreprises

Animer le réseau des chefs d'entreprise par l'organisation de rencontres, de conférences

Mise en œuvre de projets communs, d'actions collectives (opérations commerciales, réponse groupée à des appels d'offres, plan de formations, accès à la recherche appliquée ...)

MESURE N°2 : Agir sur la transmission et la création d'entreprises

AXE STRATEGIQUE N°2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

ENJEU : Maintien de l'emploi et de la dynamique économique sur le territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

En 2004, la CCI recensait dans le Pays du Bocage Vendéen, une soixantaine d'entreprises qui représentaient plus de 17 000 emplois, dont le chef d'entreprise avait plus de 55 ans. Dans l'artisanat, 40% des salariés ont un chef d'entreprise de plus de 50 ans. Enfin, dans le domaine agricole, le constat n'est guère différent. Plus de 20% des chefs d'exploitations avaient plus de 55 ans en 2000 et les nouvelles installations ne suffisent pas à assurer le renouvellement des générations.

Face à ces constats, l'enjeu de la création/reprise d'entreprises apparaît essentiel pour le Pays du Bocage Vendéen.

Depuis 1999, avec 155 immatriculations d'entreprises artisanales enregistrées chaque année, le Pays du Bocage Vendéen attire une entreprise sur cinq sur le total des installations artisanales vendéennes.

Le diagnostic a également révélé une accélération de la création/reprise d'entreprises artisanales depuis 2002 (+20% entre 2002 et 2003 et +25% entre 2003 et 2004).

Afin de conserver les emplois et d'en créer de nouveaux, il apparaît donc essentiel de soutenir les porteurs de projets.

Cependant, le maintien de ces emplois sur le territoire dépend de la transmissibilité des entreprises mais aussi de la stratégie de développement du repreneur. En effet, certaines entreprises à céder peuvent intéresser des grands groupes qui souhaitent élargir leur zone de chalandise et éliminer des concurrents. Toutefois, ce type de rachat amène également à des effets de concentration, de fuite des sièges sociaux et ne garantit pas toujours la pérennité des emplois à terme.

La transmission et la reprise d'entreprises constituent ainsi un enjeu crucial pour le territoire en termes d'emplois. C'est également un facteur majeur du maintien du dynamisme économique et de l'esprit d'entreprise local. Il apparaît donc essentiel d'agir en la matière en complétant les dispositifs déjà mis en place par différents acteurs (chambres consulaires, associations...) du territoire.

OBJECTIFS :

Organiser l'accompagnement et le soutien aux créateurs et repreneurs

La création d'une plate-forme d'initiative locale (PFIL) à l'échelle du Pays pourrait permettre de mettre en œuvre une action coordonnée de soutien aux créateurs ou repreneurs d'entreprises sur l'ensemble des communes du territoire.

L'objectif d'une plate-forme est triple :

- Accueillir et accompagner des porteurs de projets dans la constitution de leur dossier
- Accorder des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie

- Mettre en place un parrainage des nouveaux entrepreneurs par des chefs d'entreprises locaux dans les premières années de l'existence de leur entreprise

La mise en œuvre de partenariats avec les différents intervenants dans le domaine (chambres consulaires, boutique de gestion, ADIE, association de chefs d'entreprises...) permettrait par ailleurs de répondre de façon cohérente aux besoins techniques des porteurs de projets (aspects juridiques, comptables, réglementaires...).

Des permanences ou des actions communes pourraient également être réalisées notamment dans le domaine de la sensibilisation des jeunes à la création d'entreprises, de l'accueil et de l'orientation des porteurs de projet.

Favoriser et accompagner la transmission d'entreprises

En partenariat avec les chambres consulaires, il apparaît essentiel de soutenir les dispositifs de détection et d'accompagnement des cédants (anticipation de la cession) ainsi que les systèmes de mise en relation avec des repreneurs potentiels (actions de sensibilisation, de formation, de conseil...).

Cette volonté d'agir sur la création/reprise d'entreprises devra également être accompagnée d'actions sur l'immobilier comme définies dans la mesure suivante.

ACTIONS ENVISAGEES :

Favoriser la fluidité des processus de reprise (accompagner les cédants potentiels, mettre en relation cédants et repreneurs...)

Création d'une Plate-Forme d'Initiative Locale

Parrainage des porteurs de projets par des chefs d'entreprises expérimentés

Suivi et accompagnement des entreprises nouvellement installées

Sensibiliser les jeunes et demandeurs d'emplois à la création d'entreprises

MESURE N°3 : Favoriser le maintien et l'accueil de qualité des entreprises

AXE STRATEGIQUE N°2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

ENJEU : Développer les conditions nécessaires à l'implantation et au développement d'entreprises sur le territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Le Pays du Bocage Vendéen bénéficie d'un développement économique majoritairement endogène mais il a également su développer en parallèle les conditions nécessaires à l'accueil d'entreprises extérieures.

En effet, si le territoire du Bocage Vendéen veut faire perdurer son modèle particulier de développement endogène, il doit également mettre en œuvre une politique performante vecteur d'attractivité en matière d'accueil des entreprises.

Soutenir le développement économique nécessite tout d'abord de pouvoir disposer de surfaces disponibles pour recevoir ces activités. Une des orientations du pays consiste ainsi à encourager la création et le développement de zones d'activités, dans un souci de diversité et de complémentarité.

Par ailleurs, cette mesure en faveur de l'accueil des entreprises se double également d'un souci de qualité paysagère clairement affirmé. Il ne s'agit pas uniquement d'installer des entreprises mais d'intégrer celles-ci dans un environnement de qualité.

Parallèlement au développement des zones d'activités (ou à la reconversion de celles-ci dans le cas des friches industrielles), le

Pays doit également mettre en place une politique en faveur de l'immobilier d'entreprises afin de permettre à des entreprises nouvellement créées d'effectuer leur première installation sur le territoire.

OBJECTIFS :

Aménager et qualifier les zones d'activités dans un souci de diversité et de complémentarité

Le Pays du Bocage Vendéen dispose de part sa desserte autoroutière d'atouts essentiels pour attirer des entrepreneurs extérieurs. Il faut cependant offrir des sites d'implantation adaptés aux besoins des entreprises.

Qu'il s'agisse de grosses entreprises ou de PME, d'entrepreneurs locaux ou nationaux, les exigences sont très variables d'un projet à un autre. Il est nécessaire également de tenir compte des caractéristiques propres du site et de son environnement immédiat : accessibilité, desserte routière et ferroviaire, réseau des services de proximité, qualité environnementale, existence de sous-traitants, main-d'oeuvre disponible....

Toutefois, il est primordial que le Pays puisse répondre à une gamme très large de besoins, en faisant preuve d'une capacité d'adaptation et de réactivité importante. La complémentarité de l'offre entraînant une meilleure efficacité économique, la coopération entre les différentes collectivités sera primordiale dans ce domaine.

Il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre des projets de tailles et de vocations différentes. En effet, à côté des Vendéopôles qui attirent des grands groupes nationaux, les zones artisanales qui se développent au sein des Communes rurales permettent également

le maintien d'une activité économique au cœur des bourgs et sont un vecteur important de l'équilibre territorial.

Enfin, les aménagements paysagers et d'éventuels services communs sont à réaliser en fonction du potentiel propre de chaque site et de son orientation. Toutefois, les aménagements de base concernant la voirie, la signalisation ou l'entretien sont primordiaux pour l'image du Pays. En effet, ces améliorations participent à une meilleure intégration de ces infrastructures dans leur environnement proche.

Répondre aux besoins des entreprises en matière de locaux d'activités

Les entreprises de création récente ou de petite taille ne peuvent pas toujours disposer des moyens financiers nécessaires pour se lancer dans la construction ou l'acquisition de locaux d'activités.

Or, l'offre locative de bureau et d'atelier est réduite sur le Pays du Bocage Vendéen et ne permet pas de répondre de façon pertinente aux demandes des entreprises sur le territoire.

Il apparaît donc indispensable, sous peine de perdre de nombreuses opportunités d'installations d'entreprises, de développer des actions en matière d'immobilier d'entreprises. Ces projets pourraient prendre la forme de pépinières ou d'ateliers-relais destinés à la location, et qui permettraient ainsi le développement d'activités nouvelles sur le territoire.

Soutenir l'activité en secteur rural en accompagnant le développement des petites entreprises artisanales et commerciales.

Parallèlement à l'accueil d'investisseurs, le développement du Pays du Bocage Vendéen doit aussi se faire à partir des entreprises existantes et du potentiel local de créations d'entreprises. Le Pays

du Bocage Vendéen souhaite ainsi soutenir les porteurs de projets afin d'accompagner le développement des petites entreprises du territoire, qui sont fortement créatrices d'emploi et favorisent le maintien de l'équilibre territorial.

L'accompagnement peut également se traduire par le biais d'actions collectives, de rencontres ou de formations sur des questions telles que la réglementation, la sécurité, la démarche qualité, les nouvelles technologies, la gestion des ressources humaines ...

Par ailleurs, le dispositif de soutien à la création et à la reprise d'entreprises mis en œuvre par la plate-forme d'initiative locale (voir mesure n°2) devra également s'appliquer aux secteurs de l'artisanat, des services et du commerce.

Enfin, il apparaît nécessaire de faire perdurer les dispositifs de maintien du dernier commerce dans certains bourgs, notamment du fait des services de proximité qu'ils peuvent rendre pour les personnes âgées.

ACTIONS ENVISAGEES :

Aménager des zones d'activités dans un souci de diversité et de complémentarité

Traiter les friches industrielles et agricoles

Parfaire la qualité paysagère et l'aménagement de certaines zones

Répondre aux besoins des entreprises en matière de locaux d'activités : pépinières d'entreprises, bâtiments relais

Favoriser les actions de promotion économique

Soutenir le développement d'activités en milieu rural (rencontres, formations...)

Maintenir les dispositifs d'aide au dernier commerce

MESURE N°4 : Renforcer l'économie touristique comme facteur endogène de développement

AXE STRATEGIQUE N°2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

ENJEU : Structurer l'offre des différents acteurs du territoire afin de développer un tourisme de qualité

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Tiré par le succès du Puy du Fou, le tourisme constitue un des axes du développement économique à part entière du territoire. Les actions menées par le pôle touristique visent au renforcement de ce secteur à travers plusieurs actions : promotion/communication, animation du réseau des offices de tourisme, études de fréquentation, développement de projets...

Ainsi, depuis quelques années, une dizaine de sites touristiques s'affirment sur le Pays, les structures d'hébergement se développent et la vie associative dense sur le territoire permet la mise en place de multiples animations vectrices d'attractivité.

La volonté d'ancrer la clientèle touristique sur le territoire, oblige aujourd'hui les différents opérateurs à rechercher l'amélioration continue de leur offre. Les potentialités existantes sur le territoire ne sauraient en aucun cas exonérer les acteurs du tourisme de cette recherche de qualité.

OBJECTIFS :

Développer la professionnalisation de l'ensemble des acteurs (personnels d'accueil, professionnels des sites, hébergeurs et restaurateurs) pour un tourisme de qualité

Afin de proposer une réponse de qualité aux demandes des touristes, plusieurs actions parallèles doivent être menées conjointement afin de renforcer l'attractivité du territoire.

En matière d'accueil et d'informations, il convient tout d'abord de renforcer la coordination entre les partenaires œuvrant dans ce domaine. Ainsi le Pays du Bocage Vendéen, dans le cadre de son Pôle touristique, souhaite poursuivre ses actions de mise en réseau des offices de tourisme afin d'apporter un service de meilleure qualité aux touristes.

Par le biais de formations de professionnalisation, mais aussi d'équipements tels qu'une centrale téléphonique d'information, le territoire compte améliorer la qualité de son accueil et ainsi capter davantage de touristes. La diffusion d'informations par Internet pourra également être envisagée par les acteurs du fait de la progression de ce moyen de communication dans les habitudes des touristes.

Dans la même logique, le Pays doit également soutenir une recherche permanente de la qualité et notamment concernant les hébergements proposés sur le territoire.

Fruit du développement particulier du tourisme sur le Bocage Vendéen (essentiellement dû au Puy du Fou), une part importante de gîtes ne sont pas labellisés. Il n'est toutefois pas possible de développer une offre touristique de qualité, si une politique rigoureuse n'est pas tenue en matière d'hébergement. Il est donc indispensable que les offices de tourisme du Pays poursuivent leur

politique de contrôle de la qualité des hébergements dont ils assurent la promotion, et incitent les propriétaires à la labellisation. Gage de qualité pour les touristiques, la labellisation est aussi le gage d'une certaine garantie économique pour les propriétaires, du fait d'un taux de remplissage plus important.

Soutenir le développement et la valorisation du tourisme culturel

Le Puy du Fou constitue une formidable locomotive pour le territoire, néanmoins, il est important de valoriser une offre d'ensemble de sites touristiques de qualité à l'échelle du territoire.

Actuellement, au sein du Pays du Bocage Vendéen, il existe deux sites (le Logis de la Chabotterie et le Château de Tiffauges) qui attirent entre 50 et 80 000 visiteurs chaque année, alors que huit autres sites accueillent, quant à eux, de 5 à 15 000 touristes.

Il apparaît donc essentiel de poursuivre la valorisation de ces sites de manière globale, à l'aide notamment des actions de promotion et de communication réalisées par le Pôle touristique à l'échelle du territoire. Favorisant les synergies, ce travail en réseau permet ainsi à tous de profiter de la dynamique touristique du territoire.

L'activité du Pôle Touristique et de l'ensemble des acteurs concernés sur le Pays doit donc continuer dans ce sens afin de proposer aux touristes une palette d'activités autour du Puy du Fou qui les incitent à allonger la durée de leur séjour sur le bocage.

Le développement et la structuration de l'offre en matière de tourisme vert

Au regard de la demande grandissante des touristes pour les activités « nature », le Pays du Bocage Vendéen doit développer et structurer son offre dans ce domaine. En effet, le territoire du Pays du Bocage Vendéen présente des richesses importantes et diverses à valoriser : canoë-kayak, pêche, randonnées équestres, cyclables ou pédestres...

De même, grâce au dynamisme des associations locales, le développement des animations gratuites ou à faibles coûts telles que les ballades contées, les marchés du terroir ou encore les fêtes traditionnelles apportent un complément intéressant aux sites touristiques.

A cet égard, le réseau de sentiers de randonnées, qui se développe depuis plusieurs années, doit pouvoir être organisé de manière à valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti, paysager, hydraulique ou encore historique du Bocage Vendéen.

L'entretien des sentiers existants mais aussi la réalisation de liaisons entre les boucles locales sont donc une priorité. Un document de promotion qui présenterait l'ensemble des moyens de découverte du Pays (à pied, à cheval, en vélo et même en canoë) pourrait également être envisagé.

Par ailleurs, ce réseau doit être complété par la structuration d'une offre de services connexes susceptibles de favoriser le développement de ce type de tourisme : gîtes labellisés « Vacances pêche Vendée », « Point Randonnées », portage de repas, accueil des chevaux...

Le développement de l'agrotourisme peut notamment répondre à cette problématique. En effet, les infrastructures dont disposent les exploitations agricoles peuvent être un atout pour le développement d'une offre d'hébergement dans le cadre d'un circuit équestre par exemple. L'aménagement de gîtes ou la vente de produits locaux peuvent également être des opportunités de diversification pour certaines exploitations et ainsi contribuer au maintien des exploitations et notamment des plus petites.

Mettre en place une offre de tourisme économique

Le Pays du Bocage Vendéen possède une histoire industrielle dont témoignent aujourd'hui des entreprises à la renommée nationale. Pour répondre aux demandes de plus en plus importantes dans ce domaine, une action ayant pour but de faire découvrir l'histoire mais aussi les produits et savoirs-faires du territoire pourrait être envisagée.

Loin d'être des actions particulières, ces projets sont autant d'outils complémentaires à même d'enrichir la capacité du territoire à fixer sur des périodes plus longues la demande touristique.

ACTIONS ENVISAGEES :

Assurer la promotion du territoire

Développer et moderniser les outils d'accueil : mise en réseau des possibilités d'hébergements (centrale d'information ...)

Coordonner et animer le réseau des offices de tourisme

Mise en place de formations adaptées et de proximité afin d'améliorer le professionnalisme des acteurs

Développer les capacités d'accueil et d'hébergement en veillant à leur qualité

Développer le tourisme industriel

Favoriser le développement des sites touristiques

Structurer et développer les équipements et services favorisant les activités de pleine nature (réseau de sentiers pédestres équestres et cyclables...)

MESURE N°5 : Développer et adapter la formation des hommes et des femmes du territoire

AXE STRATEGIQUE N°2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

ENJEU : Favoriser l'adéquation emploi / formation sur le territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Toutes les politiques conduites en faveur de la création et du développement des entreprises ne sont rien si une action résolue en faveur de la formation des hommes et des femmes du territoire n'est pas conduite de façon concomitante. Loin de s'engager dans une politique de surdiplômés, cette mesure vise à soutenir le nécessaire effort d'adéquation entre l'emploi et la formation, malgré la difficulté pour les entreprises d'exprimer une demande précise au-delà du court terme.

Ainsi, cette volonté de renforcement de la formation sur le territoire devra être conduite dans plusieurs directions afin de répondre aux deux problématiques suivantes :

- Les difficultés de recrutement des entreprises locales
- Les besoins de formation et de reconversion des personnes

OBJECTIFS :

Disposer de formations initiales performantes

En termes de formation initiale, les établissements d'enseignement du Pays proposent des formations relativement diversifiées et ont fortement développé les formations post-bac ces dernières années. Toutefois, la majorité d'entre elles sont des BAC+2, or, suite à la réforme « LMD » qui vise à l'harmonisation des diplômes européens, ce niveau de diplôme perd de son attractivité. Les jeunes étudiants sont en effet de plus en plus nombreux à souhaiter poursuivre leurs études une année supplémentaire. Il semble donc important pour le Pays, d'avoir une réflexion concertée pour penser un enseignement supérieur attractif, performant mais aussi en relation étroite avec le tissu économique (licences professionnelles...).

Répondre aux besoins des entreprises

Le constat récurrent de difficultés de recrutement dans certains secteurs de l'économie locale incite en effet à se pencher sur les questions de l'image des métiers, de la diffusion des offres mais aussi de l'adéquation de l'emploi local avec les formations proposées sur le territoire.

En matière de reconnaissance des métiers manuels, il apparaît important pour les acteurs du Pays de participer aux actions de sensibilisation et aux campagnes de promotion des métiers à l'attention de publics tels que les scolaires, les demandeurs d'emploi mais également les femmes (action de diversification des choix professionnels).

La diffusion des offres d'emploi doit également être facilitée notamment en favorisant le fonctionnement du réseau de l'emploi (ANPE, Mission Locale, Maison de l'emploi...), mais aussi en développant de nouveaux outils (bourse d'emploi, accès Internet...).

Enfin, il semble également important de soutenir les actions de formation et de promotion pour répondre aux besoins de certaines filières. Les entreprises de certains secteurs d'activités ont des difficultés pour recruter du personnel qualifié ou mettre en œuvre des actions de formation internes. Pour répondre à ces besoins, des plans de qualification sont à organiser à l'échelle du bassin d'emploi. A l'instar de ce qui se pratique au niveau des filières telles que celle du conditionnement ou de la logistique, il s'agit de soutenir des filières ou pôles de compétences clairement identifiés par les professionnels de la branche concernée et qui concourent à l'adéquation emploi / formation.

Améliorer et valider les compétences des actifs

Le plus souvent faiblement qualifiés, les salariés du territoire ont néanmoins développé un savoir-faire et des compétences largement reconnus. La loi permet aujourd'hui de valider l'expérience professionnelle. Il apparaît donc important aux acteurs du territoire de faciliter sa mise en œuvre par des procédures d'information collectives et d'accompagnement personnalisé à destination des demandeurs d'emplois et des salariés.

Par ailleurs, afin d'anticiper les mutations économiques et de faciliter les éventuels reclassements à venir, le Pays souhaite promouvoir des formations de proximité permettant de répondre au besoin de qualification des personnes.

Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences

Cet objectif est l'expression de la volonté des responsables du Pays d'agir avec cohérence et efficacité sur le marché du travail en prenant en compte les besoins immédiats et prévisibles de recrutement et de compétences sur l'ensemble du Pays du Bocage Vendéen.

La pertinence d'un tel dispositif repose sur sa capacité à globaliser et à anticiper les besoins d'emplois et de formations des entreprises et par conséquent, à orienter ou former des personnes en prévision des postes à créer. Il doit se construire progressivement par des actions collectives intéressantes soit des filières, soit des métiers, soit l'ensemble des entreprises.

Dans le secteur des services aux personnes par exemple (services aux personnes âgées, activités jeunesse, politique de la lecture...), le territoire enregistre des besoins croissants vis-à-vis desquels une politique de formation pourrait être engagée afin de répondre aux demandes qui s'expriment par une offre de qualité.

Développer les formations de proximité

L'objectif étant de gérer de façon performante au niveau local l'adéquation entre les besoins des entreprises et ceux des actifs du territoire, il apparaît important de favoriser le développement des formations de proximité, afin de se rapprocher au plus près de l'expression des besoins, dans une logique active de territorialisation.

Ce type de formation concerne notamment des publics sans qualification tels que les femmes au foyer qui souhaitent retrouver un emploi.

Promouvoir des formes innovantes de gestion de l'emploi

Les entreprises et notamment les plus petites, ont parfois des besoins qui ne sont pas couverts, faute de temps et/ou de financement. Il pourrait ainsi être pertinent de mettre en œuvre des actions collectives autour des problématiques d'organisation et de gestion prévisionnelle des emplois (temps partagé, groupement d'employeurs, formation...).

ACTIONS ENVISAGEES :

Analyser des besoins en formations et qualifications afin de favoriser l'adéquation emploi/formation

Soutenir les dispositifs de gestion interentreprises de l'emploi et des formations

Mettre en place des actions collectives de formation et de promotion par métiers ou filières

Promouvoir des formes innovantes de gestion de l'emploi (informations, groupements d'employeurs, temps partagé...)

Organiser la validation des acquis professionnels et la qualification

Favoriser la mise en réseau des organismes de formation et des entreprises (visite et stage des scolaires en entreprises, construction de plan de formation...)

Mettre en œuvre des formations de proximité

Favoriser l'organisation d'un réseau d'information sur la formation et l'emploi (Centre de ressources...)

MESURE N°6 : Expérimenter et soutenir le développement de nouvelles formes d'emplois

AXE STRATEGIQUE N°2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante

ENJEU : Favoriser l'employabilité des publics en difficulté
Structurer l'insertion par l'activité économique et le travail adapté

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Un développement territorial ne peut s'envisager que s'il permet d'insérer l'ensemble des populations du territoire. Toutefois, les personnes handicapées ou en difficulté cumulent le plus souvent plusieurs problématiques (problème financier, de logement, de santé, de comportement...). Face à la complexité de ces situations, le système économique ordinaire ne peut plus aujourd'hui apporter une réponse satisfaisante en raison des contraintes de compétitivité auxquelles sont soumises les entreprises. Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs particuliers qui prennent en compte la personne dans sa globalité et permettent ainsi de répondre à leurs difficultés de façon adaptée.

Les associations et acteurs oeuvrant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle doivent donc être accompagnés dans leurs actions. Des formes nouvelles de partenariat entre structures d'insertion et entreprises semblent également à inventer.

OBJECTIFS :

Soutenir les opérateurs et organiser une gestion coordonnée des parcours d'insertion

La politique d'insertion a besoin de faire appel à des associations à but non lucratif dont l'assise financière est souvent précaire. Conforter ces structures afin de pérenniser leurs actions, apparaît parfois nécessaire.

Par ailleurs, pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, il est essentiel que les différents opérateurs mettent en place une gestion structurée des parcours des personnes. Favoriser le bon fonctionnement du réseau des acteurs locaux semble ainsi nécessaire afin d'atteindre une réelle complémentarité des actions mises en œuvre.

Créer de nouvelles opportunités d'insertion

Pour réussir à insérer ou à réinsérer les personnes exclues du marché du travail ou handicapées, les opérateurs spécialisés (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ateliers protégés...) ont besoin des opportunités d'insertion que peuvent offrir les entreprises et collectivités locales soit dans l'exécution de marchés publics (clause sociale), dans le cadre de chantiers d'insertion ou encore par des contrats de sous-traitance.

Il apparaît donc nécessaire que les différents acteurs soient vigilants à proposer ces opportunités d'insertion lorsque cela semble possible. Par ailleurs, il semble également important de développer dans ce domaine une capacité d'expérimentation et d'innovation. Des outils, des pistes, des filières visant à développer les capacités d'insertion sur le territoire restent à trouver.

Cette volonté d'insertion passe ainsi par un effort de communication en direction des entreprises pour une meilleure connaissance des dispositifs existants.

ACTIONS ENVISAGEES :

- Pérenniser et améliorer les dispositifs d'insertion
- Renforcer les outils de coordination des parcours d'insertion
- Créer de nouvelles opportunités d'insertion
- Soutenir les opérateurs de l'insertion par l'activité économique et du travail adapté
- Accompagner les porteurs de projets
- Mettre en œuvre des moyens d'information et de communication

AXE STRATEGIQUE N°3 - DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Le développement des services aux personnes contribue fortement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en renforçant l'attractivité d'un territoire. Le choix d'un logement, par exemple, est souvent subordonné au niveau et à la qualité des services existants à proximité : crèche, centre périscolaire, activités sportives ou culturelles, écoles, services de santé...

Afin d'attirer de nouvelles populations et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, le Pays doit ainsi favoriser le développement des services de proximité.

Marchands ou non marchands, ces services doivent cependant répondre à certaines exigences pour être pertinents. Ils doivent tout d'abord être adaptés au territoire et apporter des réponses aux besoins spécifiques des habitants.

La qualité des services proposés devra également être partout recherchée, notamment par des actions de professionnalisation et de soutien aux équipes de permanents et de bénévoles des associations.

Enfin, il est également nécessaire pour l'ensemble des projets d'équipements ou de services de répondre à la double contrainte de bonne gestion des deniers publics (éviter les concurrences, les doublons, mettre en place des mutualisations de moyens, des regroupements...) tout en veillant au maintien de l'équilibre territorial du Pays et notamment entre les villes-centres de canton et les plus petites communes.

Une attention particulière est également à porter aux personnes âgées et handicapées pour lesquelles le Pays doit développer une politique d'accueil et d'intégration de qualité. Enfin, pour ces personnes, comme pour le reste de la population, le Pays doit pouvoir maintenir une couverture sanitaire performante grâce à des services de santé de proximité assurant la permanence des soins pour tous.

MESURE N°1 : Favoriser et mutualiser les pratiques culturelles, sportives et associatives

AXE STRATEGIQUE N°3 : Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité

ENJEU : Soutenir les associations et les pratiques culturelles et sportives afin de proposer une offre variée et de qualité

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Le territoire du Pays bénéficie de nombreuses activités culturelles et sportives et dispose globalement d'un niveau d'équipements satisfaisant. Toutefois, cela n'exclut pas que certaines actions complémentaires soient entreprises en matière d'infrastructures mais aussi de pratiques. En effet, si le développement des activités repose d'abord sur la volonté et le dynamisme des bénévoles et professionnels des associations, les collectivités ont également un rôle à jouer pour offrir un niveau de services compatible avec le développement démographique.

OBJECTIFS :

Renforcer la professionnalisation au sein des associations et apporter un soutien au bénévolat

Le tissu associatif du Pays du Bocage Vendéen particulièrement développé permet la mise en place de nombreuses actions notamment dans les domaines sportif, culturel et social. Toutefois, le recrutement et la mobilisation du bénévolat apparaît de plus en plus problématique ces dernières années. Les collectivités du Pays seront donc particulièrement vigilantes à soutenir les initiatives de ceux qui donnent de leur temps pour une action collective.

Afin de soulager les équipes de bénévoles, le soutien aux associations sera ainsi favorisé (formation, mutualisation de personnel...).

Dans un souci d'économie d'échelle, des parcs communs de matériel pourraient également être mis en place entre différentes associations.

Moderniser et créer les équipements performants répondant aux attentes des habitants du PAYS

Pour ce qui relève des équipements sportifs et culturels du Pays, il importe tout d'abord de travailler sur les complémentarités des outils plutôt que de s'inscrire dans une logique concurrentielle entre les équipements.

Par ailleurs, des opérations de création ou de modernisation d'équipements structurants ou de proximité devront être réalisées sur le territoire lorsqu'il existe une demande importante et durable pour un type d'équipements.

C'est ainsi le cas de certains sports particuliers, dont le développement de la pratique nécessite une prise en compte par la création d'équipements spécifiques : piscine, salles de sports spécialisées...

Au niveau culturel, il peut s'agir de la création d'équipements tels que des cinémas, écoles d'enseignement musical ou artistique, bibliothèques, théâtres, salles de spectacles, pôles d'enseignements culturels...

Ces équipements de proximité sont en effet particulièrement importants pour permettre la réalisation de projets locaux vecteurs de solidarité, d'ouverture mais aussi d'intégration au sein des communes.

Par ailleurs, il est également nécessaire de maintenir la qualité des équipements existants en effectuant les travaux d'entretien, voire de réhabilitation afin d'adapter ces infrastructures aux nouvelles pratiques ou normes de sécurité. La qualité et le niveau des pratiques aussi bien culturelles que sportives dépendent en effet en partie de la qualité des équipements proposés.

En matière de pratiques culturelles ou sportives, favoriser la mutualisation des moyens humains et matériels afin de proposer des activités répondant au maximum aux souhaits de la population

Afin de pouvoir proposer une offre variée et de qualité en matière d'activités culturelles et sportives, le Pays du Bocage Vendéen envisage différentes actions à mettre en œuvre.

Il apparaît tout d'abord nécessaire de rechercher une mutualisation et une coopération plus importante entre les clubs mais aussi entre les communes. Pour certaines pratiques en effet, l'échelle de la commune apparaît aujourd'hui trop réduite. Il est alors nécessaire, tant du point de vue financier que de la qualité de la pratique, d'organiser des coopérations ou des regroupements à une échelle plus importante.

Au titre de la politique sportive par exemple, une mutualisation de moyens doit être conduite pour l'ensemble des sports où le nombre de pratiquants n'est pas assez important pour qu'une Commune puisse prendre à sa charge l'équipement nécessaire. Les systèmes de coopération et de solidarité entre Communes et les groupements pour la création ou l'utilisation d'infrastructures communes seront ainsi soutenus.

Offrir une action culturelle concertée et de qualité

La mutualisation des moyens et la coopération entre les acteurs devront également être favorisées en matière culturelle afin de renforcer la qualité et le rayonnement des projets menés. La mise en réseau de certaines structures locales telles que les écoles de musique ou les bibliothèques doit, par exemple, être recherchée.

En matière culturelle, l'enjeu résidera également dans la mise en œuvre d'une offre globale à l'instar de ce qui est pratiqué au niveau du pôle touristique, à travers la recherche de complémentarité des offres et des programmations.

Par ailleurs, il semble important de répondre aux attentes des jeunes, tout en intégrant le risque de la volatilité de leurs demandes, notamment pour ce qui relève des pratiques culturelles et sportives émergentes.

Les activités associatives permettent en effet notamment, le développement de la cohésion sociale sur le territoire mais aussi le développement d'une identité à l'échelle du Pays.

ACTIONS ENVISAGEES :

Soutenir les formations techniques ou administratives pour les responsables d'associations et les intervenants
Moderniser et créer des équipements culturels et sportifs sur le territoire
Mise en œuvre de parcs communs de matériel
Mutualiser les besoins en emplois des associations et communes par la création de groupements d'employeurs ou par une gestion concertée des professionnels (professeurs de musique, intervenants sportifs, animateurs jeunesse...)

MESURE N°2 : Agir sur la préservation et la valorisation du patrimoine

AXE STRATEGIQUE N°3 : Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité

ENJEU : Conserver et mettre en valeur le patrimoine ancien de nos Communes

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Le Pays du Bocage Vendéen bénéficie d'un patrimoine ancien important, le patrimoine étant ici envisagé au sens large du terme. En effet, on trouve au sein du bocage un petit patrimoine très riche composé de lavoirs, fontaines, fours, moulins...mais aussi de nombreux monuments religieux (églises, abbayes, chapelles...).

Par ailleurs, des éléments du patrimoine industriel du bocage, des petits ateliers artisanaux aux grandes manufactures du siècle dernier, apparaissent également important à préserver car ils illustrent l'évolution de la société vendéenne.

Tous ces éléments de patrimoine « au sens large » possèdent en effet une valeur importante pour leur dimension historique, mais aussi pour leur dimension identitaire forte pour les habitants des villages et communes du Pays.

OBJECTIFS :

Il apparaît tout d'abord important d'effectuer un travail de recensement des éléments de patrimoine que le territoire du Pays du Bocage Vendéen abrite afin de mettre en œuvre les moyens de restauration nécessaires à leur conservation et à leur mise en valeur.

Cette valorisation peut également être la base d'un travail pédagogique tel que ce qui peut être mis en place avec des chantiers de jeunes ou par l'école du patrimoine.

Une fois restauré, ce patrimoine est aussi un élément supplémentaire en termes d'attrait touristique et peut être mis en valeur par des circuits découverte, complétant ainsi l'offre touristique du Bocage.

ACTIONS ENVISAGEES :

Recensement du patrimoine
Aide à la restauration du patrimoine
Aide à la rénovation des bâtiments communaux culturels
Mise en place de circuits de découverte (mise en valeur, animations des lieux ...)
Mise en œuvre d'actions pédagogiques (techniques anciennes, historique des lieux ...)

MESURE N°3 : Encourager et développer les services de proximité marchands et non marchands

AXE STRATEGIQUE N°3 : Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité

ENJEU : Proposer des services adaptés à l'évolution des besoins des habitants du territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

L'arrivée de populations nouvelles et la croissance démographique enregistrée au cours des dix dernières années impliquent le développement concomitant de services de proximité.

Par ailleurs, le souci d'équilibre que vise le territoire dans sa charte de Pays ne saurait conduire à une concentration des services sur le territoire d'une seule commune mais au contraire à un maillage du territoire.

Enfin, pour répondre à une demande sociale de plus en plus forte, et pour accueillir et/ou conserver une population de jeunes actifs, les collectivités ont été fortement sollicitées afin de développer des dispositifs de prise en charge des enfants et adolescents. Ces dispositifs, qui impliquent des coûts de fonctionnement souvent élevés pour les collectivités, représentent un défi nouveau pour les Communes rurales du territoire qu'il est important de relever.

OBJECTIFS :

Présence des services publics

Soucieux de conserver une proximité et une qualité de l'accueil à ses habitants, le Pays souhaite encourager le maintien des services publics tels que la poste, la gendarmerie ou la trésorerie. Par ailleurs, afin de proposer des services performants, la création ou la réhabilitation des sièges de certains services publics devront être réalisées. C'est notamment le cas de certaines maisons de l'emploi cantonales.

Maintenir un maillage de services marchands sur l'ensemble du territoire

Bien que dépendantes de l'initiative individuelle, les collectivités peuvent néanmoins mettre en œuvre les conditions d'un accueil facilité pour développer un service marchand de proximité au sein des Communes rurales du territoire. Ces commerces permettent en effet, de maintenir une vie dans les centres-bourgs qui ne sauraient devenir que des cités-dortoirs, de même qu'ils rendent des services importants aux personnes ayant des difficultés de mobilité. Il s'agit donc d'un complément essentiel à la volonté de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Offrir un bouquet d'offres complémentaires pour la petite enfance

Pour répondre aux besoins divers des familles, le territoire doit pouvoir proposer différents modes de garde.

La généralisation du travail des femmes et les nouvelles formes d'emplois induisent en effet une demande de garde d'enfants de plus en plus forte et diversifiée. Ainsi, la réponse à cette problématique ne peut être unique.

Il s'agit donc pour les collectivités d'accompagner dans certains cas et de développer dans d'autres, une offre plurielle des modes de garde des enfants afin de répondre à l'hétérogénéité des demandes qui se manifestent.

Les assistantes maternelles sont généralement une première réponse qui satisfait de nombreuses familles. Toutefois, face à la pyramide des âges de ces professionnelles, le territoire devra rester vigilant à maintenir un nombre suffisant de places. Développer la communication sur le nouveau statut pourrait par exemple aider à la revalorisation de ce métier.

Le soutien aux associations d'assistantes maternelles, et le renforcement des liens avec les outils de formation (CAP petite enfance) pourraient également être des pistes d'actions à envisager.

En parallèle, sur les parties du territoire où ces équipements sont déficitaires, il sera nécessaire de créer ou de développer une offre multiple de modes de garde tout en visant à asseoir les complémentarités entre ceux-ci : haltes-garderies, multi-accueil, assistantes maternelles, centre périscolaire, crèches d'entreprise...

Enfin, pour ce qui est de l'accueil des enfants en centres de loisirs durant les mercredis et les petites vacances, une mutualisation des moyens à l'échelle de plusieurs Communes doit être encouragée, afin de pouvoir disposer d'effets de seuil pertinents.

ACTIONS ENVISAGEES :

Aide au dernier commerce

Aménagement des centres-bourgs

Soutien au développement des services de proximité

Création de surfaces commerciales dans les bourgs

Création ou réhabilitation des sièges des services publics

Mise en œuvre d'études et de projets concernant les équipements de proximité en matière d'accueil des jeunes enfants

Soutenir la coordination des différents acteurs

MESURE N°4 : Favoriser une politique d'accompagnement des personnes âgées et handicapées

AXE STRATEGIQUE N°3 : Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité

ENJEU : Anticiper le vieillissement de la population et faciliter l'accueil et l'intégration des personnes âgées et handicapées

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Au sein du Pays du Bocage Vendéen, on recense de nombreuses structures d'hébergement pour personnes âgées ainsi qu'un réseau d'aide à domicile fortement présent. Toutefois, le rythme du vieillissement de la population est important, ce qui nécessite d'anticiper les évolutions pour répondre au mieux aux différentes problématiques.

Concernant les personnes handicapées, on note actuellement un manque d'établissements spécialisés pour l'accueil et l'accompagnement de ces personnes (centre d'hébergement, CAT, ateliers protégés...) et notamment pour les enfants et les jeunes.

OBJECTIFS :

Le vieillissement de la population du Pays du Bocage Vendéen est une réalité qui doit être prise en compte dès à présent afin de donner à nos aînés le meilleur confort de vie possible.

A cet effet, il apparaît essentiel de pouvoir assurer une diversité de réponses adaptées aux problématiques et aux souhaits des personnes et de leur famille.

Favoriser le maintien à domicile : une priorité

La forte majorité des personnes âgées du Pays du Bocage Vendéen sont des ruraux qui souhaitent fortement vieillir chez eux, au sein de la communauté de voisinage avec laquelle ils ont passé l'essentiel de leur vie.

Ainsi, il importe de favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes âgées à domicile. Ce constat est identique pour les personnes handicapées qui sont pris en charge par leur famille.

A ce titre, les associations de type ADMR qui interviennent en soutien de ces personnes doivent être confortées car elles effectuent un travail d'accompagnement remarquable qui soulage les familles (soins quotidiens, portage des repas...).

Par ailleurs, il apparaît nécessaire en complément du maintien à domicile, de disposer de possibilités d'accueil d'urgence mais aussi d'hébergement temporaire pour répondre aux évolutions rapides de la situation de la personne (perte du conjoint, aggravation de l'état de santé) ou pour soulager momentanément la famille et les proches.

L'hébergement collectif : Une médicalisation renforcée et des réponses diversifiées

En matière d'hébergement collectif, il est tout d'abord nécessaire de faire preuve d'anticipation pour garantir aux personnes âgées un accueil de qualité dans des structures adaptées à leurs attentes et à leurs problématiques de santé dans les années à venir.

La complémentarité entre différents types de structures devra ainsi être recherchée au sein de notre territoire. Les structures de type MARPA seront, par exemple, adaptées pour des personnes qui ne sont plus en confiance dans leur ancien logement mais qui ont gardé une autonomie suffisante pour gérer leur quotidien.

A l'opposé, il sera également nécessaire de développer les unités d'accueil spécialisées pour les personnes désorientées ou souffrant de maladies dégénératives.

Les unités d'accueil de jour sont également une réponse intéressante pour les familles de personnes handicapées ou âgées qui souhaitent conjuguer une prise en charge à domicile mais aussi un suivi professionnel au sein d'une structure.

Par ailleurs, outre les travaux de réhabilitation ou de mise aux normes de certaines structures vieillissantes, la prise en charge de la dépendance nécessitera également des moyens médicaux et humains importants au sein des foyers-logements et maisons de retraite.

Enfin, dans un objectif d'adaptation permanente aux besoins, le développement de nouveaux services et modes d'intervention devra être favorisé, à partir de structures existantes notamment (aide à domicile à partir d'un établissement, gardes de nuits itinérantes...).

Mettre en œuvre une coordination gérontologique performante

Afin de mettre en œuvre une coopération de qualité entre les différents acteurs qui interviennent dans le domaine des services aux personnes âgées et d'adapter en continu les réponses aux besoins spécifiques des personnes, il semble intéressant de poursuivre la mise en place des coordinations gérontologiques sur le territoire.

Structurer l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des personnes handicapées

Outre les structures d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire qui soulagent les familles des personnes handicapées restées à domicile, la création de nouveaux centres d'accueil spécialisés permettrait la prise en charge des personnes handicapées dans des structures adaptées à leurs difficultés tout en limitant l'éloignement par rapport à la famille (des manques importants ayant été repérés au sein du Pays, notamment pour les enfants polyhandicapés).

En dehors des besoins d'hébergement, le Pays du Bocage Vendéen souffre d'un déficit d'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'insertion dans le monde ordinaire du travail, sur des postes adaptés aux difficultés des personnes, pourrait être valorisée et développée notamment par une meilleure information des entreprises sur les contrats et aménagements existants. Par ailleurs, la mise en place, le plus souvent par des associations, de CAT ou d'Ateliers Protégés devra également être soutenue afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une véritable insertion sociale et professionnelle

Par ailleurs, concernant les enfants et jeunes handicapés, l'intégration scolaire dans le milieu ordinaire devra être facilitée au sein de chaque école par la mise en œuvre de moyens humains et matériels nécessaires. Toutefois, les Classes d'Intégration Scolaire devront également être maintenues afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Faciliter l'accessibilité

Pour l'ensemble des projets d'infrastructures, d'aménagements mais aussi dans la mise en œuvre de services ou d'actions publiques ou privées, la prise en compte du handicap doit devenir un réflexe.

L'accessibilité devra ainsi être particulièrement recherchée au sein des centres-bourgs afin de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées ou handicapées.

ACTIONS ENVISAGEES :

- Formation des intervenants dans le domaine de l'aide à domicile
- Soutien aux associations
- Soutien des coordinations
- Adaptation des logements aux handicaps
- Aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite
- Soutien à la création d'établissements ou de services spécialisés

MESURE N°5 : Conforter l'accès aux services de santé

AXE STRATEGIQUE N°3 : Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité

ENJEU : Maintenir une offre de services de santé de qualité sur l'ensemble du territoire

CONTEXTE ET CONSTAT DU DIAGNOSTIC :

Outre la faible présence de spécialistes, le Pays du Bocage Vendéen était relativement bien desservi par des services de santé de proximité nombreux et répartis de façon équilibrée sur le territoire.

Toutefois, depuis 1995, le Bocage Vendéen enregistre une perte de professionnels de la santé qui s'aggrave encore depuis 2000.

Densité de médecins généralistes en 1997 :

- en France : 10,4 /10 000
- au sein du Bocage vendéen 8,7/10 000

Prévisions de l'ordre des médecins pour 2005 : 7,1 pour le bocage

Ainsi, les départs sans succession ont nettement augmenté ces dernières années et la moyenne d'âge élevée des médecins laissent présager une aggravation de la situation dans les prochaines années (plus de 60% des médecins généralistes vendéens auront plus de 55 ans en 2008).

Alors que la population connaît une forte croissance et que le vieillissement de la population s'accélère, l'ordre des médecins estime que des risques de difficulté de couverture sanitaire sont à prévoir.

OBJECTIFS :

Les services de santé relèvent d'une planification et d'une maîtrise d'ouvrage qui dépasse le cadre du Pays. Toutefois, les acteurs du territoire considèrent de leur responsabilité le maintien d'un service de santé de qualité accessible à tous sur le territoire.

D'une part, anticipant les évolutions de la démographie médicale, le pays souhaite favoriser l'installation de jeunes médecins sur le territoire, le cas échéant en proposant des aides aux installations individuelles (action sur l'immobilier notamment).

D'autre part, il apparaît primordial d'établir un schéma médical qui puisse permettre d'assurer la permanence des soins tout en gardant comme objectif que l'accès à ceux-ci ne se traduit pas par des temps de déplacement trop importants. La création de maisons médicales constitue un des leviers de cette politique.

ACTIONS ENVISAGEES :

Aide à l'installation de professionnels (soutien à l'équipement de cabinet, action sur l'immobilier...)
Création de maisons médicales
Amélioration de la coordination des services et des intervenants
Développement de la prévention et la promotion de la santé
Soutien au recrutement de professionnels

MESURE TRANSVERSALE : Assurer l'organisation et l'animation du Pays et structurer son ingénierie

CONTEXTE :

A la suite de l'adoption de sa charte de territoire, le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen doit prendre les dispositions organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation du Projet de Pays, conformément à sa mission de chef de file.

Suivant les dispositions législatives, mais aussi les orientations de la politique régionale en faveur des territoires, c'est au Pays qu'incombe la charge de la définition et de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement résultant d'une démarche concertée et participative à l'échelle de son territoire. A cette fin, il apparaît donc nécessaire d'organiser sa capacité d'ingénierie.

C'est en effet le Pays qui aura la charge de négocier et de suivre le contrat de territoire.

Après la phase importante de réflexion et de construction du programme d'actions du territoire, les différentes instances du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen devront donc continuer à jouer leur rôle tout au long de la mise en œuvre du contrat.

Pour ce faire, il devra effectuer un suivi individuel de la réalisation des projets et procéder à une évaluation permanente de leur mise en œuvre afin de corriger si nécessaire les actions engagées dans un souci d'une plus grande efficacité de l'action publique.

En outre, comme prévu dans ses statuts, le conseil de développement du Pays aura également un rôle de suivi des actions mises en œuvre. A cet effet et pour ne pas que le dynamisme de ces instances s'essouffle, l'animation des différentes commissions de travail devra se poursuivre.

Enfin, le Pays devra également organiser une coordination et une communication performante entre tous les partenaires du Projet de territoire.

OBJECTIFS et ACTIONS ENVISAGEES :

Ainsi, afin de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer l'ensemble des actions qui seront réalisées dans le cadre du projet de territoire du Pays du Bocage Vendéen, il apparaît nécessaire de conforter les ressources humaines légères en matière d'animation et d'ingénierie de projet sans toutefois les développer.

Outre les compétences mobilisables dans les services de l'Etat, de la Région ou du Département, ou encore chez les partenaires institutionnels (CDC, Chambres consulaires...) le Pays du Bocage Vendéen devra pouvoir compter sur les capacités des structures intercommunales et communales de son territoire en matière d'ingénierie, de gestion, d'animation et d'analyse des projets.

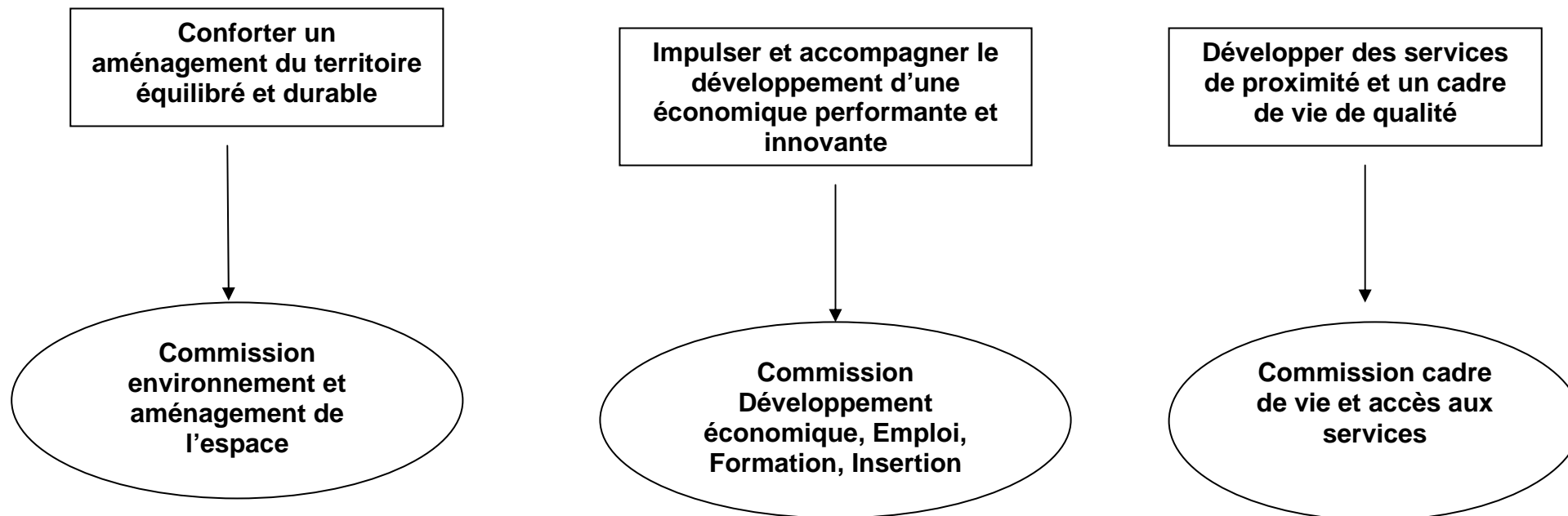
En fonction des projets transversaux qu'il pourrait porter, le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen devra pouvoir disposer d'une capacité propre d'étude et d'animation rassemblant des compétences multiples et complémentaires.

En outre, l'intervention, dans des domaines précis, de consultants, doit pouvoir être envisagée afin d'apporter des connaissances ou des compétences particulières.

Enfin, afin de mettre en œuvre au plus près des acteurs du terrain l'animation, le suivi et l'évaluation des actions, les capacités d'ingénierie des Communautés de Communes pourront être renforcées.

Le Pays du Bocage Vendéen : un territoire équilibré et prospère au service de tous

Trois axes de développement thématiques



Une mesure transversale : Assurer l'organisation et l'animation du Pays et structurer son ingénierie de projet

AXES STRATEGIQUES THEMATIQUES ET MESURES

	Axe n°1	Axe n°2	Axe n°3
	Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable	Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante	Développer des services et un cadre de vie de qualité
Mesure 1	Garantir un bon usage des sols par une gestion active du foncier	Accompagner la mise en réseau des dynamiques locales	Favoriser et mutualiser les pratiques culturelles, sportives et associatives
Mesure 2	Soutenir qualitativement et quantitativement les politiques d'habitat et d'urbanisme	Agir sur la transmission et la création d'entreprises	Agir sur la préservation et la valorisation du patrimoine
Mesure 3	Soutenir les mesures environnementales sur l'ensemble du territoire	Favoriser un accueil de qualité des entreprises	Encourager et développer les services de proximité marchands et non marchands
Mesure 4	Favoriser les économies d'énergie et encourager le développement des énergies renouvelables	Renforcer l'économie touristique comme facteur endogène de développement	Favoriser une politique d'accompagnement des personnes âgées et handicapées
Mesure 5	Mutualiser les échanges d'expériences environnementales à l'échelle du territoire	Développer et adapter la formation des hommes et des femmes du territoire	Conforter l'accès aux services de santé
Mesure 6	Poursuivre l'effort de désenclavement et favoriser la mobilité sur le territoire	Expérimenter et soutenir le développement de nouvelles formes d'emplois	

Mesure transversale – Assurer l'organisation et l'animation du Pays et structurer son ingénierie de projet